NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

Bovilis Bovipast RSP, suspension injectable pour bovins

2. Composition

Par dose (5ml):

Substances actives:

Virus respiratoire syncitial bovin inactivé, souche EV908	$10^{4,77} - 10^{5,45}$	U/dose*
Virus Parainfluenza-3 inactivé, souche SF-4 Reisinger	$10^{3,54} - 10^{4,85}$	U/dose*
Mannheimia haemolytica inactivée A1, souche M4/1	$10^{4,24} - 10^{5,00}$	U/dose*

^{*}Résultats obtenus avec les tests AlphaLISA

Adjuvants:

Hydroxyde d'aluminium 37,5 mg

Quil A (Saponin) 0,189 – 0,791 mg

Excipient:

Thiomersal 0,032 - 0,058 mg

Jaune pâle à rouge-rose avec sédiment blanchâtre. En le secouant, le sédiment est facilement remis en une suspension opaque, blanchâtre à rouge-rose.

3. Espèces cibles

Bovin.

4. Indications d'utilisation

Pour l'immunisation active des bovins contre:

- le virus Parainfluenza-3 afin de réduire les infections;
- le virus Respiratoire Syncitial Bovin afin de réduire les infections et les symptômes cliniques;
- *Mannheimia haemolytica* sérotype A1, afin de réduire les infections, la mortalité, les symptômes cliniques, les lésions pulmonaires et l'invasion bactérienne pulmonaire causés par les sérotypes A1 et A6.

Une immunité croisée contre le sérotype A6 de *Mannheimia haemolytica* a été démontrée après une vaccination de base dans une étude de challenge effectuée en conditions laboratoire.

Environ deux semaines après la finalisation du programme de vaccination de base, la réponse immunitaire humorale contre le virus respiratoire syncitial bovin et le Virus Parainfluenza-3 est maximale. La durée de l'immunité protectrice n'a pas été démontrée dans des études de challenge.

Début de l'immunité: 2 semaines.

Durée de l'immunité: n'a pas été établie.

5. Contre-indications

Ne pas vacciner des animaux présentant d'autres maladies, une infestation parasitaire grave ou dans un mauvais état général, étant donné qu'une réponse immunitaire satisfaisante n'est obtenue que chez des animaux sains et immunocompétents.

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières:

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

<u>Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:</u>

L'immunisation de base doit être commencée à temps de manière à ce que l'immunité soit totale au début de la période de risque. L'immunisation de base des veaux doit être complétée avant la mise à l'étable ou appliquée après la mise à l'étable aux conditions de quarantaine.

Il est conseillé de vacciner tous les animaux d'un même troupeau, à moins qu'il y ait des contreindications, pour réduire au minimum la pression infectieuse. Des animaux individuels non vaccinés peuvent favoriser la transmission des pathogènes et la manifestation de la maladie.

Des anticorps maternels peuvent diminuer l'efficacité de la réponse des anticorps chez des veaux de moins de six semaines d'âge. Pourtant, les résultats des études de challenge démontrent qu'une protection significative est encore présente contre des infections provoquées par le virus respiratoire syncitial bovin trois semaines après la vaccination de base et six semaines après la vaccination de base contre des infections avec le virus Parainfluenza-3 et *Mannheimia haemolytica* sérotype A1. Des études de challenge effectuées sur des veaux avec des anticorps maternels démontrent en outre une immunité croisée protectrice contre le sérotype A6 à partir de 2 semaines après la vaccination de base. Des tests sérologiques démontrent que l'immunité croisée protectrice peut persister jusqu'à six semaines après la vaccination de base.

Des affections respiratoires chez les veaux sont souvent associées à une mauvaise hygiène. Des améliorations générales des conditions hygiéniques sont dès lors importantes pour soutenir l'effet de la vaccination.

<u>Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:</u>

En cas d'auto-injection accidentel(le), demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Gestation et lactation:

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions:

Les données d'innocuité et d'efficacité disponibles démontrent que ce vaccin peut être administré, le même jour mais non mélangé avec Bovilis IBR Marker Live (où le produit est enregistré) chez des bovins à partir d'un âge de 3 semaines.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire que ceux mentionnés ci-dessus. La décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Ne pas utiliser des médicaments immunodépresseurs juste avant ou après la vaccination, étant donné qu'une réaction immunitaire satisfaisante n'est obtenue que chez des animaux immunocompétents.

Surdosage:

En cas de surdosage accidentel, il est peu probable que d'autres réactions que celles décrites dans la section "Effets indésirables" ne se manifestent, mais le gonflement et la hausse de la température peuvent être plus prononcés.

<u>Incompatibilités majeures</u>:

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Bovin:

Fréquent (1 à 10 animaux / 100 animaux traités):	Gonflement au point d'injection ¹ . Augmentation de la température ² , réticence à bouger.
Très rare	Réactions d'hypersensibilité ³
(<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):	

Dans les cas extrêmes, gonflements étroits pouvant atteindre 10 cm de long. En général, ces gonflements disparaissent complètement ou se réduisent à une taille négligeable dans les 2 à 3 semaines suivant la vaccination, bien que chez certains animaux, des réactions légères peuvent être observées jusqu'à 3 mois.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: adversedrugreactions vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Dose: 5 ml.

Mode d'administration: Voie sous-cutanée. Injection sur le côté du cou.

Immunisation de base:

Des animaux à partir de l'âge d'environ 2 semaines doivent être vaccinés deux fois avec un intervalle d'environ 4 semaines.

<u>Vaccination de rappel</u>:

Si une vaccination de rappel est nécessaire, une dose doit être appliquée environ 2 semaines avant la période de risque (p.ex. transport, introduction dans un troupeau, changement de logement).

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Bien agiter le vaccin avant l'emploi.

² Légère, durant au maximum 3 jours après la vaccination.

³ Pouvant être fatales.

Pour la vaccination, des aiguilles avec un diamètre de 1,5 à 2,0 mm et une longueur de 10 à 18 mm sont recommandées. Le vaccin doit être amené à température ambiante avant l'utilisation et doit être injecté rapidement.

10. Temps d'attente

Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver au réfrigérateur (entre 2° C - 8° C).

À conserver à l'abri du gel.

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire: 10 heures.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères. Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V211583

Présentation:

Boîte en carton contenant un flacon de 50 ml (10 doses).

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Février 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (https://medicines.health.europa.eu/veterinary).

16. Coordonnées

<u>Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché</u>:

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots :

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

MSD Animal Health Belgium

Tél: +32 (0)2 370 94 01

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

17. Autres informations

Comme substances actives, le vaccin contient le virus respiratoire syncitial bovin (souche EV 908) et Parainfluenza-3 (souche SF-4 Reisinger) inactivés, ainsi que les bactéries inactivées *Mannheimia haemolytica* (sérotype A1) cultivées dans un milieu pauvre en fer. Le vaccin induit des anticorps contre le virus respiratoire syncitial bovin, le virus Parainfluenza-3 et le *Mannheimia haemolytica*.